

**Fiche C5 : Mission à mi-temps : ENSEIGNANT(E) AU SERVICE ÉDUCATIF DE
CHERBOURG EN COTENTIN – Cité de la Mer**

<p>CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N. de la circonscription de Cherbourg-ville et sous l'autorité fonctionnelle de l'I.E.N. chargé(e) de la mission sciences, il/elle accompagne les enseignants désireux d'exploiter les ressources scientifiques de la cité de la mer de Cherbourg en Cotentin, dans la réalisation de leurs projets pédagogiques.
<p>FONCTIONS ET ACTIVITÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre une stratégie d'information et de communication en direction des écoles et établissements et des partenaires. ▪ Accompagner les enseignants désireux d'exploiter les ressources scientifiques de la cité de la mer. ▪ Apporter une aide et des conseils aux enseignants dans l'élaboration et l'accompagnement dans le domaine des sciences et de projets interdisciplinaires. ▪ Produire du matériel et des documents pédagogiques et mettre à disposition des ressources pédagogiques. Organiser l'accueil pédagogique des classes. ▪ Participer à des actions de formation initiale et continue en lien avec les circonscriptions, à des opérations d'information du milieu scolaire ou de recherche. ▪ Participer aux travaux du Groupe Départemental EAC.
<p>COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CAFIPEMF souhaité. ▪ Être polyvalent : aptitude à couvrir différents champs d'activité en lien avec la culture scientifique. ▪ Dans ces domaines, maîtriser des compétences spécifiques. ▪ Avoir le sens de la communication et du travail en équipe. ▪ Pouvoir conduire des réunions en partenariat élargi et des animations ▪ Être force de proposition, impulser et accompagner une dynamique de projet ▪ Maîtriser les outils numériques
<p>SITUATION ADMINISTRATIVE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les enseignants intéressés transmettent au SRH (dsden50-srh1@ac-caen.fr) un CV et une lettre de motivation. ▪ Mise à disposition pour un service à mi-temps. L'enseignant(e) nommé(e) reste titulaire de son poste
<p>REGIME INDEMNITAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ n°1914 : Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) 212.50€/mois